Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-200047181-20261015-DE66_2026-DE

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

territoire d'énergie YONNE

DELIBERATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Guillaume DUMAY, Président du SDEY, dûment convoqués le premier octobre deux mille vingt-six.

Présents : Jean-François ALLIOT - Mahfoud AOMAR - Jacques BALOUP – Jean-Pierre BARRET – Christian BOULEY - Anne BRUNIOT - Patrick BÜTTNER - Patrick CESCHIN - Jérôme CHARDON - Laurent CHAT - Rémy CLÉRIN - Alain COMMARET – Yannick CORDET, suppléant de Patrice HENNEQUIN - Gérard d'ASTORG - Jacqueline de DEMO - Jean-Baptiste de FONTENILLES - Gérard DELAGNEAU - Jean DESNOYERS – Jean-Marc DICHE - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Richard FAURE - Joël FAYADAT - Pierre FERRIER - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Danielle POUTHÉ - Jean-Pierre GÉRARDIN - Ghislain GISBRAN - Claude LAVENTUREUX - Jean-Luc LÉGER - Isaac MANSANTI – Mathieu MONNOT, suppléant de Sébastien RICHARD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Michel SONNOIS - Stéphane VITCOQ - Richard ZEIGER

Absents : Christophe BERTHY - Bruno COUARD - Jorge GUILHOTO - Éliane MÉNART - Jean-Luc PRÉVOST - Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI - Pascal VOVOS

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Laurent CHAT

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	39
Nombre de suffrages exprimés :	39
Votes Pour :	39
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 66/2026

Objet : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public

Vu les dispositions des articles L. 1411-5, D. 1411-3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que le comité départemental fixe les conditions de dépôt des listes ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner une commission de délégation de service public composée de 5 membres titulaires et du même nombre de suppléants ;

Considérant que l'élection des membres de la commission de délégation de service public doit se dérouler au scrutin secret, de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le comité départemental peut fixer les modalités de dépôt au cours de la séance d'élection des membres titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Fixe** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public selon les modalités suivantes :
  - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;
  - Les listes doivent indiquer le nom et le(s) prénom(s) des candidats titulaires et suppléants.

Fait et délibéré en séance

Le 7 octobre 2026
Le Président
Guillaume DUMAY